



## Quel recours avons nous contre une clinique vétérinaire équine

Par **andreal**, le **08/12/2008** à **21:29**

bonjour

Mon poney a subit une greffe de la cornée sur un **oeil déjà trop fragile qui n'aurait jamais dû être opéré**, les points de suture n'ont pas tenu au bout de trois jours, il y a eu aggravation, **l'oeil a dû être retiré**.

depuis ce jour le poney est aveugle et traumatisé à vie, ses reactions sont brusques, il n'est plus comme avant, se cabre et sursaute au moindre bruit.

j'avais fait confiance à un vétérinaire opthalgo, à qui j'avais posé plein de questions, cette opération ne devait pas comporter de risque de rejet, c'était une opération banale...

**le jour de l'opération je découvre que c'est un autre vétérinaire inconnu qui opère**, de plus une coque de protection de l'oeil, mal adaptée a été posée sur l'oeil opéré de mon poney. Cette coque usagée et non stérilisée avait été scotchée sur un bonnet usagé lui aussi, trop grand qui s'est vite déchiré par deux fois,

la coque de protection de l'oeil, trop lourde et trop étroite à cause du sparadrap scotché sur son pourtour faisant un large ourlé, retombait sur l'oeil malade au risque de le blesser.

en résumé, il y a quatre raisons qui font que la greffe de cornée ne pouvait pas réussir:

1/ oeil déjà trop fragile, Photos et échographie montrent que la cornée est irrégulière et très épaisse par endroit (plus de 2mm), les points de suture n'ont pas trouvé de support sain.

2/ bonnet+coque pas du tout adaptés pour un poney.

bonnet et coque fixée avec des bouts de sparadrap, la coque elle même fixée au bonnet par un gros ourlet de sparadrap, la rendant trop lourde et trop étroite, au risque de blesser par frottement la cornée opérée.

3/ COQUE d'occasion non stérilisée, ayant servi à d'autres chevaux avant,

la clinique se devait de commander un masque+coque neufs pour poney 15 jours avant l'opération.

4/ Incompétence des vétérinaires de la clinique qui n'ont pas su évaluer le risque de ce type d'opération sur un oeil trop fragile.

Normalement, c'est une opération qui rencontre beaucoup de succes lorsqu'il s'agit d'un simple ulcère sur un oeil sain, ce qui n'était pas le cas de mon poney.

Cette clinique ne me parait pas équiper pour soigner les yeux des chevaux, pourtant elle m'avait été recommandée. Les vétérinaires sont de jeunes aprentis, mon poney a tout simplement servi de cobaye.

Pièces à conviction pouvant être fournies:

1- echographie

2- photos du bonnet et de la coque usagés utilisé par la clinique, qui montrent bien que la coque descend sur l'oeil de mon poney, contrairement à un bonnet+coque neufs.

2- Photo de l'intérieur de la coque utilisé par la clinique, où on peut voir un large ourlet sale et plein de sang, scotché sur la coque et sur le bonnet, ce large ourlet scotché alourdi et réduit l'espace oeil, il y a risque de frottement sur la cornée et risque d'infection à cause de l'ourlet sale.

3- photo d'un bonnet+coque neufs adapté à un poney, montrant la différence avec le matériel non adapté de la clinique.

LE bonnet neuf est vendu avec plusieurs compresses et pièces de rechange, permettant trois changements de pansements velours, absorbeurs de salissure, fixé par des pressions à l'intérieur de la coque.

4- Bonnet+ coque usagés que j'ai conservé prétextant la déchirure.

5- Futurs enregistrements (fait et à faire), à l'occasion de demande de renseignements par téléphone ( savoir si les points de suture vont se résorber tout seul), et qu'on me rende ma caution de 500 euros.

la clinique n'a pas voulu me faire de devis, à chaque fois que je demandais le prix, les réponses étaient évasives et aproximatives, ce n'est que le jour de l'opération que j'ai été informée que l'anesthésie générale coûtait 598 euros ttc.

Au total on m'a demandé de payer 4900 euros environ pour une opération ratée qui a rendu mon poney de 7 ans, aveugle et traumatisé à vie (echo, consultations, hospitalisation, soins, médicaments, opérations, et deux anesthésies générales, facturation de deux bonnets+coque déchirés).

QUESTIONS:

la clinique a t'elle le droit de ne pas faire le devis demandé avant l'opération et de répondre par des chiffres approximatifs ?

le matériel non adapté et non stérilisé pouvant causer une blessure, n'est ce pas là, preuve d'incompétence en plus du fait que les points de suture ne pouvaient pas tenir sur une cornée en mauvais état, confirmée par l'echographie faite avant l'opération.

la clinique a t'elle le droit de me demander de payer une opération qui a échoué ?.